

**RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2010
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 12-2006**

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme, règlement numéro 10-2006, est en vigueur sur le territoire de la municipalité de La Conception depuis le mois d'août 2006, mois de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE le conseil de ville de la municipalité de La Conception a adopté le 21 août 2006, le règlement sur les permis et certificats numéro 11-2006, le règlement de lotissement numéro 12-2006, le règlement de construction numéro 13-2006, a adopté le règlement de zonage numéro 14-2006 et a adopté le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 15-2006, le tout en conformité avec la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides ;

ATTENDU QU' une demande, datée du 11 décembre 2009, a été déposée par Messieurs Luc et Claude Panneton, par l'entremise de son mandataire la firme d'urbanisme Millette-Légaré, demande décrite dans un document intitulé « Demande d'approbation d'un projet d'habitation et de rezonage – La Place Du Centenaire». Cette demande portait sur la création d'un projet de développement domiciliaire inclut à l'intérieur des zones CA-1, CB-1 et HB-2;

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme de la municipalité de la Conception a recommandé le 27 janvier 2010, l'acceptation de ce projet domiciliaire au Conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de la Conception a accepté le projet domiciliaire lors de la séance du 8 février 2010;

ATTENDU QUE l'ensemble des éléments respecte les objectifs principaux du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le projet se veut un projet domiciliaire dense visant à structurer, consolider et mettre en valeur le noyau villageois de la municipalité de La Conception ;

ATTENDU QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité de La Conception et de ses contribuables d'adopter un projet de règlement visant éventuellement la mise en vigueur des dispositions de ce présent règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 juin 2010;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le présent règlement modifie le règlement de lotissement numéro 12-2006 de la Municipalité de La Conception.

ARTICLE 2 L'article 4.3 « Orientation des terrains » de la section 4 « Dispositions relatives à la subdivision et aux dimensions des terrains » du règlement de lotissement no. 12-2006, est modifié par l'ajout d'un 3^e paragraphe et ayant pour résultat le suivant;

« Malgré ce qui précèdent, les dispositions au niveau de l'orientation des terrains ne s'applique pas à la zone HB-4 »

(Cet article est susceptible d'approbation référendaire)

ARTICLE 3 L'article 4.4.1 « Règle générale », sous-section 4.4 « Dimensions minimales des terrains » de la section 4 « Dispositions relatives à la subdivision et aux dimensions des terrains » du règlement de lotissement no. 12-2006, est modifié par l'ajout d'une notice localisée après le point d) et ayant pour résultat le suivant;

« Malgré ce qui précèdent, les dispositions au niveau des dimensions minimales des terrains ne s'appliquent pas à la zone HB-4 »

(Cet article est susceptible d'approbation référendaire)

ARTICLE 4 L'article 3.3.4 « Cul-de-sac », sous-section 3.3 « Tracé des rues » de la section 3 « Disposition relatives aux voies de circulation » du règlement de lotissement no. 12-2006, est modifié par l'ajout d'une notice à la suite du premier paragraphe et ayant pour résultat le suivant;

« Malgré ce qui précèdent, le diamètre minimum d'un cul-de-sac peut-être diminué à 30 mètres lorsque localisé dans la zone HB-4 »

ARTICLE 5 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Maurice Plouffe
Maire

Marie-France Brisson
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoption du projet de règlement : 26 avril 2010
Publication journal : 13 mai 2010
Assemblée publique de consultation : 26 mai 2010
Avis de motion : 14 juin 2010
Adoption du second projet : 10 juillet
Publication journal : 13 juillet 2010
Jour du registre : 26 juillet 2010
Adoption du règlement : 7 août 2010
Réunion MRC : 16 septembre 2010
Délivrance certificat MRC : 17 septembre 2010
Entrée en vigueur : 13 octobre 2010